



## Taxe d'habitation pour étudiant

Par **Pierre123456**, le **12/06/2010 à 21:03**

Bonjour,

J'aurai deux questions à vous poser :

Comment doit se calculer la taxe d'habitation d'un étudiant occupant un logement non-meublé en France?

Est-il normal d'avoir une taxe d'habitation à hauteur de 1085€ pour un appartement de 70m2, sachant que les deux personnes vivant en concubinage n'ont aucun revenus (statut d'étudiant pour les deux), si ce n'est les versements mensuels de leur parents (non déclarés, car étant tous deux sous le régime de leur parents).

Merci d'avance à ceux/celles qui prendront le temps de répondre à ma problématique.

Cordialement,

Pierre MOURAND